

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°61/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **22 septembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chérüy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT** Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), M. Jean-Louis **ANDREU** (pouvoir à M. Franck **BRON**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à Mme Pauline **BRON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.

Exposé du Maire

Par délibération du 2 juin dernier, plusieurs agents de la commune ont bénéficiés d'un avancement de grade et le Conseil a créé les postes correspondants. Dans le même temps, les anciens postes ont été supprimés.

Il convient cependant de compléter ces promotions de grade par la création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer l'ancien poste d'Adjoint d'Animation occupé par un agent communal.

Dans le même temps et suite à une réorganisation de service, un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe sera créé à hauteur de 32 heures hebdomadaires. Le poste actuel étant à 28 heures hebdomadaires sera quant à lui supprimé.

Enfin, suite à une mutation d'un agent au sein d'une autre collectivité, son poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps non complet (24 heures 25) sera supprimé.

Nous vous proposons donc les créations et suppressions de postes suivantes :

1 – Créations de postes.

Adjoint d'Animation Principal 2 ^{ème} classe (35h)	1
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe (32h)	1

2 – Suppressions de postes.

Adjoint d'Animation (35h)	1
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe (28h)	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe (24,25h)	1

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

☞ De procéder aux créations et suppressions de postes telles que mentionnées dans l'exposé du Maire à compter du 1^{er} octobre 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 26 septembre 2022
Le Maire,

